

PROJET DE SERVICE

- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie
- Eviter ou raccourcir l'hospitalisation
- Faciliter le retour à domicile après une hospitalisation
- Développer et maintenir l'autonomie de la personne
- Veiller à la bienveillance de la personne

LE SSIAD ADMR ASSURE :

- La coordination avec les professionnels de santé au domicile
- Les démarches administratives
- L'organisation des soignants
- Un conseil pour le choix du matériel médical

L'ADMR DE VAUCLUSE :

L'ADMR de Vaucluse assure également des prestations d'aide à domicile.
Contacter la Fédération :

04 90 03 80 50
ou accueil@fede84.admr.org



SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

100 avenue de Fossombrone
84320 Entraigues-sur-la-Sorgue

Horaires :

Du lundi au jeudi : 8h-12h et 14h-16h
Le vendredi : 8h-13h

Tél : 04 90 02 68 62
Fax : 04 90 02 69 97

Mail : ssiad84@fede84.admr.org
Site : www.admr84.fr



SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE POUR PERSONNES ÂGÉES



LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

FONCTIONNEMENT :

Autorisé par arrêté préfectoral, le SSIAD prend en charge 35 personnes et assure, sur prescription médicale, les soins d'hygiène auprès de personnes âgées de 60 ans et plus.

L'infirmière coordinatrice évalue la demande de prise en charge et le matériel nécessaire pour l'intervention du personnel soignant. A l'issue de cette évaluation, la demande aboutit soit à une prise en charge effective soit à une inscription en liste d'attente.

Le médecin traitant transmet le protocole de traitement à l'infirmière du service.

L'équipe d'aides soignantes effectue, 7 jours sur 7, les soins d'hygiène, de confort et de prévention sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice. Les tournées de passage au domicile sont organisées en fonction de l'état de santé, des priorités de la personne et des disponibilités du service.

Les frais de soins infirmiers sont pris en charge par le SSIAD et le service contractualise avec les infirmiers libéraux pour les soins plus techniques.

Le service fonctionne avec un budget attribué par l'Agence Régionale de Santé et géré par l'ADMR.



L'EQUIPE :



Une secrétaire, une infirmière diplômée d'état référente, une infirmière diplômée d'état coordinatrice.



L'équipe des aides soignantes diplômées.



LE TERRITOIRE D'INTERVENTION :

(Mai 2013)



Une coopération étroite avec les professionnels de santé sur les communes d'intervention :

- Médecins généralistes
- Infirmiers (ères) libéraux (les)
- Kinésithérapeutes
- Pédicures
- Pharmaciens

Une coopération avec les personnels d'intervention au domicile.

Une reconnaissance auprès des professionnels de l'action sociale :

- Communes et CCAS
- Conseil Général
- CPAM.

